



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## N°2021/118

### OBJET : ENTRETIEN DES AIRES DE COVOITURAGE

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 34**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 39**

**Quorum : 15**

**Date de convocation : 2 juillet 2021**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 2 juillet 2021**

**Le 8 juillet de l'année deux mille vingt  
et un à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de  
Montesquieu, légalement convoqué, s'est  
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P (visio)	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P (visio)		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PRÉVOTEAU
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	E	M. AULANIER
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P (visio)		VIGUIER Marie	P (visio)	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	A	
MONGE Jean-Claude	P (visio)		SIDAOUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	P (visio)		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P (visio)	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	A				

Le conseil communautaire nomme Mme TALABOT, secrétaire de séance. \* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**  
Le procès-verbal du 8 avril 2021 est adopté à l'unanimité.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2021/118**

**OBJET : ENTRETIEN DES AIRES DE COVOITURAGE**

**Vu** les statuts de la CCM, et notamment son article 3-2-3 portant sur la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie, et notamment sur la réalisation d'infrastructures permettant d'assurer la sécurité des déplacements d'intérêt communautaire,

**Vu** le schéma départemental des aires de covoiturage,

**Vu** la délibération n°2018/161 du 18 décembre 2018 sur les fonds de concours aires de covoiturage,

**Vu** l'avis de la commission Infrastructures et Voirie du 24 juin 2021,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

## **EXPOSE**

Afin de répondre aux importants enjeux de mobilité du territoire, en complément et cohérence avec les actions à définir de la future compétence « mobilité locale » décidée par le Conseil communautaire du 18 mars 2021, la CCM mobilise dès à présent ses compétences existantes en matière d'infrastructures et d'aménagement pour continuer à soutenir et renforcer l'équipement du territoire en faveur des mobilités durables.

Dans le cadre de notre « Plan Mobilités » en cours de construction, la Communauté de Communes apporte d'ores et déjà son soutien au travers des dispositifs suivants :

- cofinancement avec le Département de la Gironde et les communes d'aménagement de carrefours avec la construction de giratoires sur le territoire communautaire,
- fonds de concours pour les mobilités douces : schéma directeur des itinéraires cyclables avec un fonds de concours dédié pour la création de pistes cyclables, un fonds de concours pour l'équipement et le balisage des chemins de randonnées,
- fonds de concours pour le financement des aires de covoiturage,

Pour améliorer les dispositifs déjà en place et s'adapter aux besoins de mobilité croissants à la fois au niveau du Département et à une échelle plus locale pour favoriser les alternatives de mobilité, des aires de covoiturage se développent peu à peu sur le territoire.


Un travail de recensement de l'ensemble des aires existantes a été réalisé par la CCM avec la réalisation d'une carte d'état des lieux.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/118

**OBJET : ENTRETIEN DES AIRES DE COVOITURAGE**

Envoyé en préfecture le 09/07/2021  
 Reçu en préfecture le 09/07/2021  
 Affiché le   
 ID : 033-243301264-20210708-2021\_118-DE

**Récapitulatif des aires de covoiturages sur le territoire :**

Commune	Nom	Localisation	Capacité en places	Foncier (données SIG)	Propriétaire	Gestion actuelle	Description
Castres-Gironde		D1113	17	non cadastré		CCM	Aire en sens unique avec stop en sortie.
Léognan	Place du marché	D109	10	non cadastré		CCM	Extrémité de la place du marché du centre ville de Léognan
Ayguemorte-les-Graves,	Route du Thion	D1113	37	non cadastré		CCM	Stationnement sur un coté de la voie qui est commune avec la route du Thion
Saucats		D108	18	501 D 790 (aire) et 501 D 569 (aire + parking microcrèche)	Commune de Saucats	Commune de Saucats	Ancien parking communal en épi sur double rangée avec circulation centrale Aire en sens unique avec stop en sortie.
Martillac	Martillac sortie 1	D1113	19	non cadastré		Département de la Gironde	Aire en sens unique avec stop en sortie.
Ayguemorte-les-Graves,	Grands pins	Route des Grands pins	49	23 C 378	Département de la Gironde	Département de la Gironde	



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2021/118**

**OBJET : ENTRETIEN DES AIRES DE COVOITURAGE**

Sur les six aires recensées, trois sont déjà communautaires, deux sont gérées par le Département de la Gironde (en attente de transfert aux communes), une est communale.

La Communauté de Communes propose de prendre à sa charge par soucis de cohérence l'entretien de l'ensemble des aires du territoire.

L'entretien de ces aires portera sur :

- un contrôle périodique mensuel de l'état de propreté
- un nettoyage régulier des surfaces (feuilles, mousse, ...)
- la visibilité ainsi que des nettoyages ponctuels de la signalétique covoiturage.

Pour chaque équipement existant ou à venir, une convention sera élaborée avec l'ensemble des parties pour définir les conditions d'entretien des aires de covoiturage.

### ***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Autorise la prise en charge de l'entretien des aires de covoiturage existantes et inscrites au schéma directeur des aires de covoiturage, de même que l'entretien des nouvelles aires créées dans le cadre du schéma directeur d'aménagement routier,
- Prévoit les crédits nécessaires aux budgets afférents,
- Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment la signature des conventions d'entretien.

Fait à Martillac, le 8 juillet 2021

**Le Président de la CCM**

Bernard FATH

***Document signé électroniquement***

